

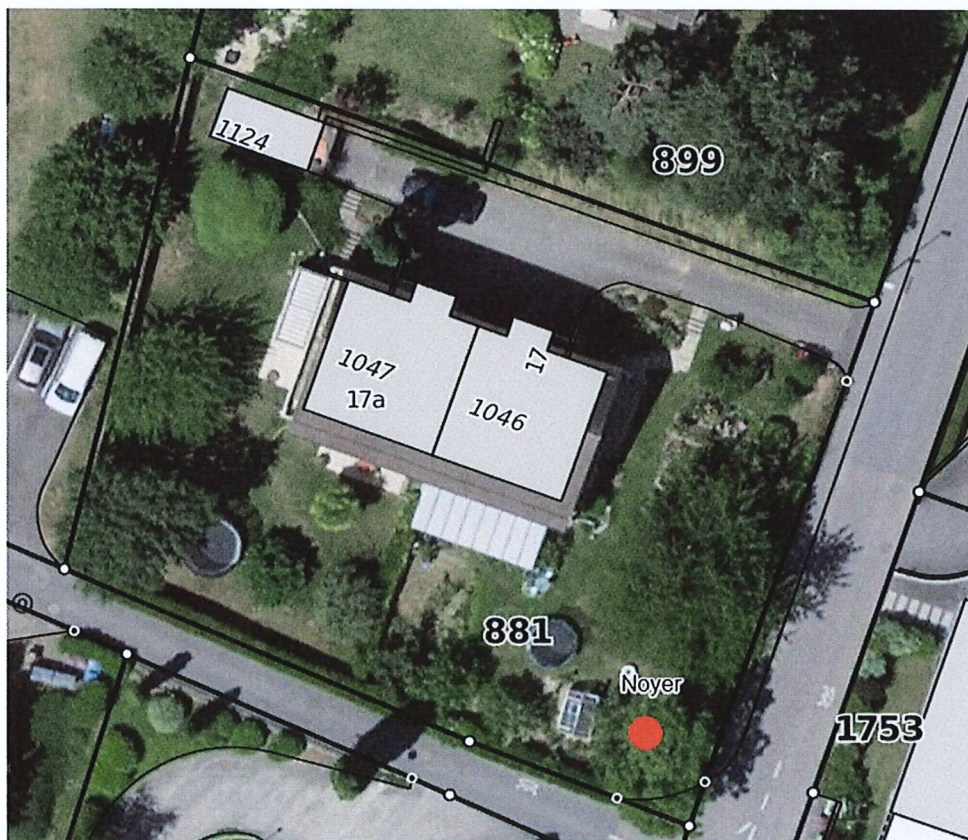


St-Sulpice (Vaud)

AVIS D'ABATTAGE

Affiché du 14 juillet 2026 au 13 août 2026

Adresse : Chemin de l'Ochettaz 17
N° parcelle : 881
Propriétaire : Mme et M. ALDEEB Dora et Sami
Genre d'arbre : **1 Noyer**
Motif de la requête : Fragile
Compensation demandée : Oui
Plan de situation :



Toutes interventions ou oppositions sont à signaler par écrit : Commune de St-Sulpice, Service de l'aménagement du territoire, case postale, 1025 St-Sulpice, d'ici au 13 août 2026.



Commune de
St-Sulpice

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU TERRITOIRE
Rue du Centre 60 - Case Postale
1025 St-Sulpice - Tél. 021 694 33 60
amenagement-territoire@st-sulpice.ch - www.st-sulpice.ch

Demande d'autorisation d'abattage

PROPRIÉTAIRE(S) NOM/PRÉNOM : Dora et Sami Aldeeb

ADMINISTRATEUR(TRICE) PPE :

ADRESSE DU BIEN-FONDS : Chemin de l'Ochettaz 17 PARCELLE N° : 881

TÉL : 021 6916585 MAIL : sami.aldeeb@yahoo.fr

ADRESSE DE CORRESPONDANCE : Chemin de l'Ochettaz 17, 1025 St-Sulpice

DÉSIGNATION EXACTE DU/DE(S) ARBRE(S) FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE								
*N° SUR PLAN	NOMBRE	ESSENCE À ABATTRE	CIRCONFÉRENCE (CM) À 1M DU SOL	HAUTEUR (M)	ÂGE (ANS)	ÉTAT SANITAIRE	ESSENCE(S) PRÉVUE(S) EN COMPENSATION	HAUTEUR
1	1	Noyer	120 cm	25	100	Fragile et envahi par parasites	Figuier	2 mètres

MOTIF DE LA DEMANDE selon art. 15 LPrPNP

- ☐ Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés.
☐ Entrave avérée à l'exploitation agricole.
☐ Impératifs de construction ou d'aménagement.
☐ Autre :

JUSTIFIER LE MOTIF D'ABATTAGE : Planté il y a 100 ans dans une zone agricole, il est aujourd'hui trop proche de la route, à la croisée du chemin de l'Ochettaz et du chemin du cimetière. Fragile et envahi de parasites, il représente un réel danger pour les piétons et les véhicules que nous ne pouvons pas assumer.

ANNEXES À JOINDRE, SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT TRAITÉS : (art. 19 RLPrPNP)

- Photos du/des arbre(s) à abattre et lieu ;
- Plan de situation (<https://saint-sulpice.geocommunes.ch>) indiquant par *numérotation l'emplacement du/des arbre(s) à abattre Coord. suisses (MN95) 2 532 224 / 1 151 579
- Plan de situation indiquant l'emplacement et l'essence de la/des plantation(s) compensatoire(s) Coord. suisses (MN95) 2 532 222 / 1 151 581
- Une copie de la pièce d'identité du(des) propriétaire(s) ou administrateur(trice) ;
- Si transmis par un mandataire : procuration signée par le/les propriétaire(s) avec une copie de la pièce d'identité du/des propriétaire(s).

DANS CERTAINS CAS, LA MUNICIPALITÉ SE RESERVE LE DROIT DE DEMANDER DES COMPLÉMENTS D'INFORMATION.

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance du règlement communal sur la protection des arbres, de ses annexes, sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) et de son règlement.

Il est à noter que le propriétaire est tenu par la loi de ne pas commencer ses travaux avant l'expiration du délai de recours, prolongé le cas échéant des fêtes judiciaires, l'autorisation d'abattage n'entrant en force qu'après cette échéance.

La signature ci-dessous autorise les personnes assermentées du Service de la voirie ainsi que nos spécialistes des arbres à pénétrer dans la (les) parcelle(s), même en l'absence du propriétaire, afin d'instruire la présente requête.

Lieu et date : St-Sulpice 3.7.2026 Signature du (des) propriétaire(s) : Dora Aldeeb Sami Aldeeb

Dora Aldeeb

Sami Aldeeb

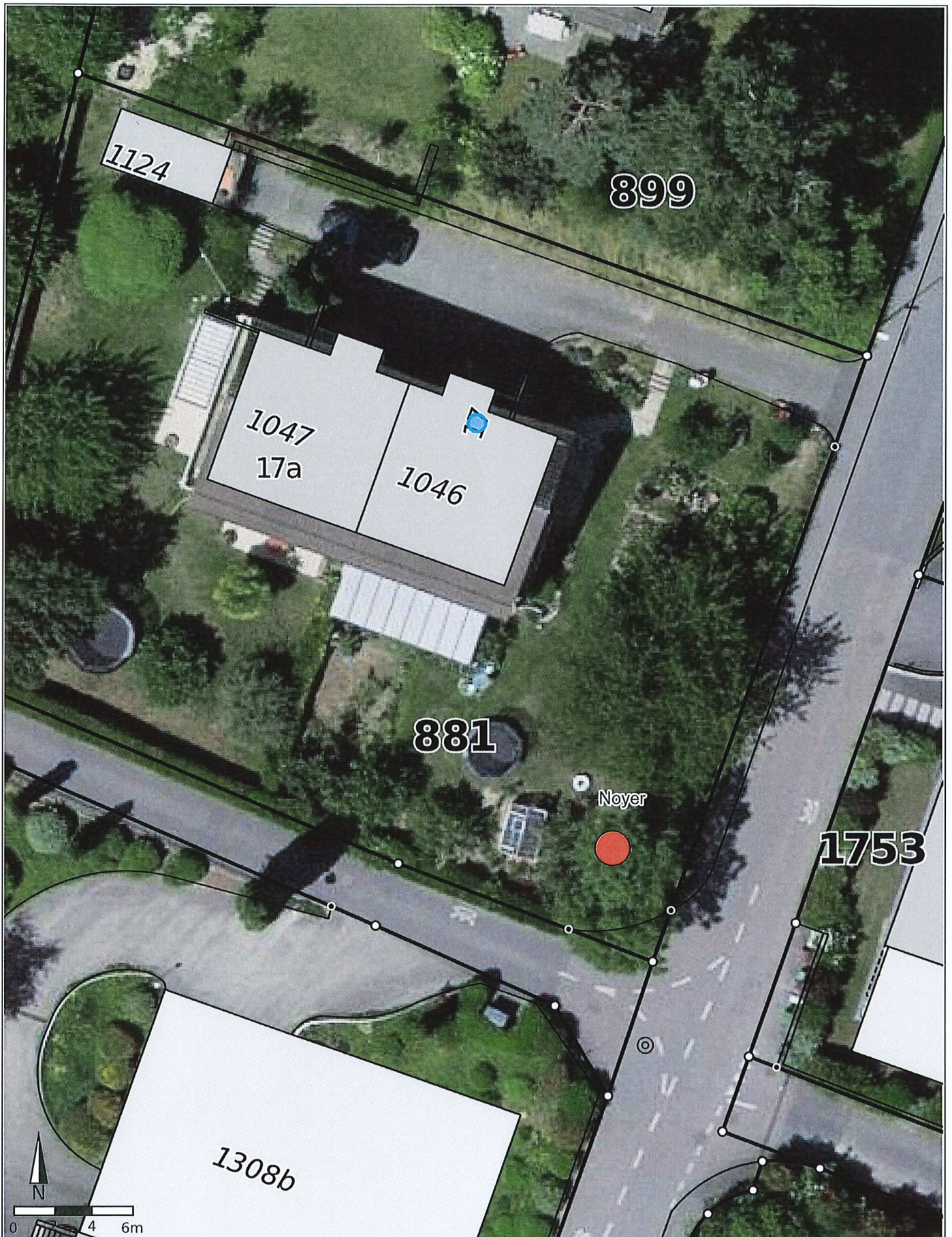
RESERVÉ AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU TERRITOIRE :

Préavis du spécialiste en soin des arbres : ☐ positif ☒ négatif

Expertise du : 10.07.2026

Mise à l'enquête : du au

Contrôle de la plantation le :











Administration communale St-Sulpice
Att. Mme Tella Ascension
Rue du Centre 47
1025 St-Sulpice

Gollion, le 10.07.2026
Client 3372

Concerne : Constat préavis abattage - noyer commun

Adresse : Chemin de l'Ochettaz 17, parcelle 881, 1025 St-Sulpice

Date de visite : 09 juillet 2026

Madame, Monsieur,

À la suite de notre visite sur place réalisée le 09.07.2026, je suis en mesure de vous faire part de mes observations concernant l'état sanitaire du noyer commun faisant l'objet de la demande d'autorisation d'abattage déposée par M. et Mme Aldeeb, propriétaires de la parcelle n°881.

Arbre n°1 - noyer commun (*Juglans regia*)

- État physiologique : Bon
- État mécanique : Moyen
- Niveau de risque : Faible
- Circonférence à 1 m : 165 cm
- Hauteur : 14 m
- Âge : 100 ans (selon propriétaire)

Arbre situé à proximité immédiate du carrefour formé par le chemin de l'Ochettaz et le chemin du Cimetière, en bordure du domaine public.

L'arbre est intégralement recouvert de lierre, de la base du tronc jusqu'à la cime, et se divise en deux axes à environ 2,5 m de hauteur. L'ensemble des branches charpentières présente plusieurs anciennes plaies de taille de réduction. À la base du tronc, une sonorité est relevée au sondage au maillet, remontant côté nord-est sur environ 50cm de hauteur. Au niveau de la fourche d'insertion entre les deux axes, où le lierre est particulièrement vigoureux, aucune sonorité anormale n'est relevée à la frappe de maillet sur la face inférieure.

Selon les informations transmises par le propriétaire, l'arbre aurait fait l'objet d'une réduction importante il y a une vingtaine d'années (estimée en 2015 selon carte historique), ramenant sa hauteur à environ 7 m. Cette intervention, réalisée avec des diamètres de coupe estimés à 20 cm sur l'ensemble du houppier, a entraîné un stress et une mise en lumière importante de la structure et favorisé le développement vigoureux du lierre aujourd'hui observé. Une branche d'un diamètre de 12 cm, orientée côté ouest sur l'axe sud, présente une déchirure sur environ 50 cm de longueur, cette branche a été réduite par le propriétaire afin de permettre le passage des véhicules de collecte des déchets.





Conclusion

L'arbre ne présente pas de désordre sanitaire ou mécanique de nature à justifier un abattage, sous réserve des travaux d'entretien ci-dessous. Les anciennes tailles de réduction drastique, conjuguées à l'évolution de son environnement, ont toutefois fragilisé sa structure et favorisé le développement d'un lierre abondant, lequel masque une partie du tronc et des charpentières et ne permet pas, en l'état, un diagnostic visuel complet en hauteur. La sonorité anormale relevée en partie basse côté nord-est mérite à ce titre un suivi. Il est préconisé, dans le cadre de la gestion du patrimoine arboré, la réalisation de soins spécifiques, notamment le retrait du lierre, qui permettra l'examen visuel en hauteur des insertions, afin d'apprécier l'état mécanique des insertions. Les différentes types de taille préconisées ci-dessous visent également à assurer le maintien de l'arbre, y compris vis-à-vis du gabarit routier. Ces travaux permettront le cas échéant d'affiner ou de réévaluer les présentes conclusions au regard des éléments alors visibles.

Préconisation

- Taille de réduction du lierre au niveau de l'insertion des charpentières - 2026
- Reprise de la plaie de taille déchirée (branche Ø 12 cm, axe sud) avec application d'un baume cicatrisant à base de Trichoderma spp. - 2026
- Taille de restructuration par sélection des rejets sur les anciennes plaies de taille, avec contrôle visuel des points d'insertion en partie aérienne. - 2026
- Taille d'adaptation au gabarit routier côté sud-est, selon réglementation en vigueur. - 2026
- Suivi physiologique et mécanique - 2028

Je reste bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous remercie de votre confiance envers mon entreprise et vous adresse mes salutations les meilleures.

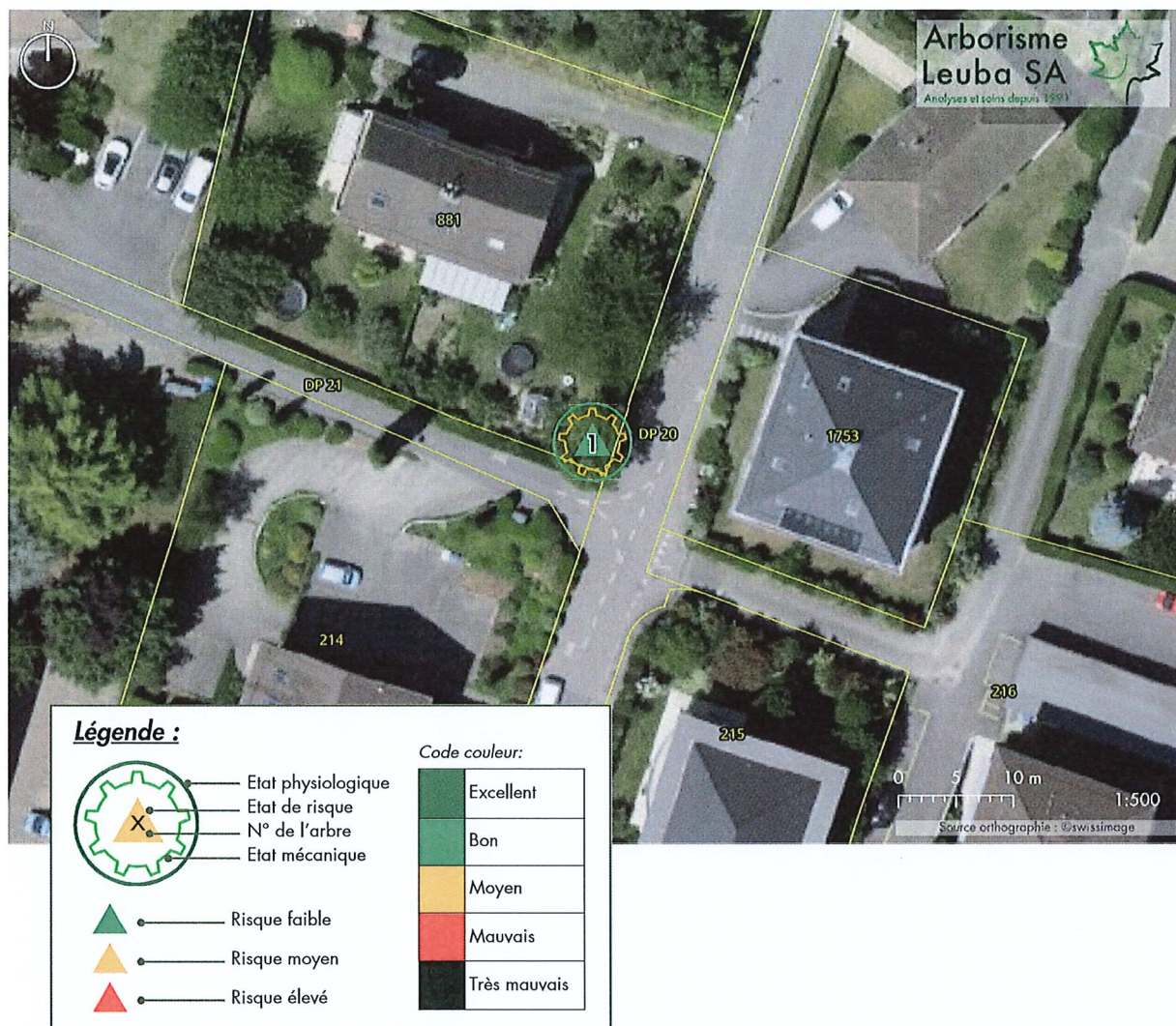
Annexes :

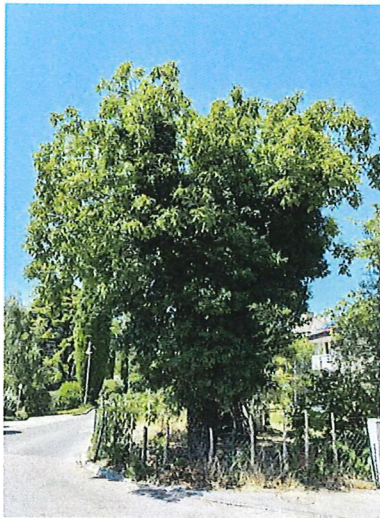
1. Plan de situation
2. Photographies

Clément Delbecq

Pour Arborisme Leuba SA



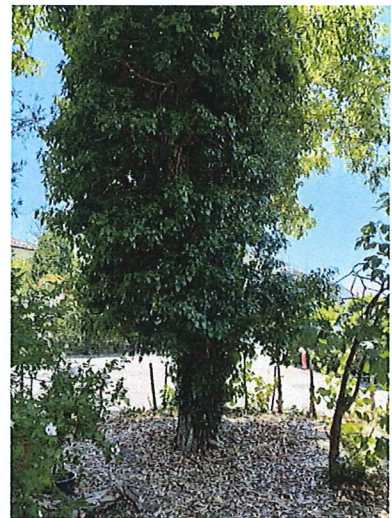




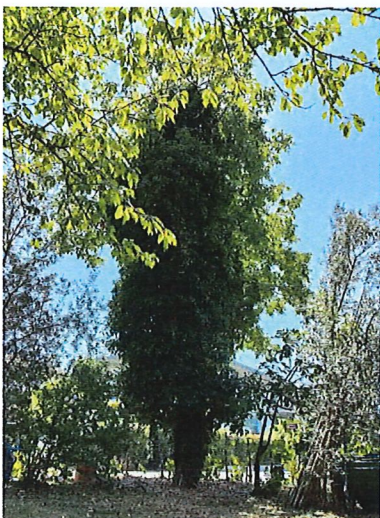
Environnement de l'arbre face est



Environnement de l'arbre face sud



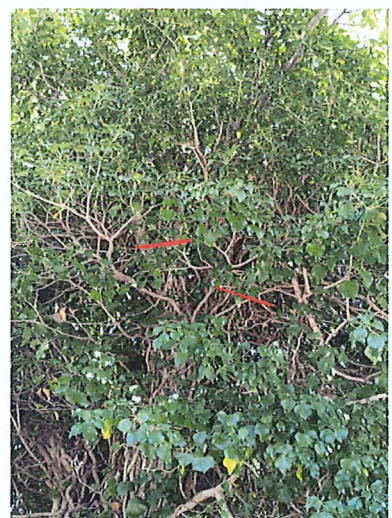
Base de l'arbre



Axe nord recouvert par le lierre



Plaie de taille Ø 12cm avec déchirure coté sud-ouest



Ancienne réduction drastique Ø 20 cm estimé

